

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES JEUNES

Circulaire du 6 janvier 2025

Objet : Intercomités de cross-country minimes 2025

1. Introduction

Les intercomités de cross-country minimes auront lieu le dimanche 9 février 2025 à Opio (Alpes-Maritimes), le même jour que les demi-finales des championnats de France de cross-country. Cette épreuve par équipes départementales est réservée aux minimes filles et garçons (né-e-s en 2010 et 2011) qui ont été préalablement sélectionnés par leur Comité Départemental.

2. Sélection départementale

La sélection des Alpes-Maritimes sera composée de 24 minimes filles et 24 minimes garçons, soit 48 athlètes.

Note : Les classements par équipes minimes filles et minimes garçons se feront de la sorte : les six premiers athlètes d'un Comité constitueront une équipe, les six suivants une seconde équipe, ..., et ce jusqu'à quatre équipes classées au maximum par comité. Uniquement la première équipe de chaque comité pourra prétendre à une place sur le podium.

3. Modalités de sélection

Les 48 athlètes qui représenteront notre département seront sélectionnés en fonction de leurs performances réalisées lors des compétitions suivantes et selon le nombre de places qualificatives également précisées ci-dessous.

- Championnats départementaux de cross-country des Alpes-Maritimes (12/01/2025 à Opio) : les 8 premières minimes filles et les 8 premiers minimes garçons licenciés dans un club des Alpes-Maritimes seront sélectionnés.
- Quarts de Finale des championnats de France de cross-country (26/01/2025 à Ollières) : les 8 premières minimes filles et les 8 premiers minimes garçons licenciés dans un club des Alpes-Maritimes. Si ces derniers(ères) ont déjà été sélectionnés lors des championnats départementaux de cross-country des Alpes-Maritimes alors seront sélectionnés les 8 athlètes suivants au classement de cette compétition.

Complément de sélection : Afin d'étendre la sélection à 24 athlètes dans les deux catégories, la commission départementale des jeunes sélectionnera 8 minimes filles et 8 minimes garçons supplémentaires en fonction des performances qui auront pu être réalisées depuis le début de la saison 2024-2025 et lors de la saison 2023-2024.

4. Convocation des athlètes sélectionnés

Les athlètes sélectionnés recevront par courriel leur convocation au plus tard le mardi 28 janvier 2025. Celles-ci seront également transmises à leur club.

Les autorisations parentales devront être retournées complétées par courriel à contact@athle06.org au plus tard le lundi 3 février 2025.

5. Direction de la délégation et encadrement technique

La direction de la délégation et le responsable technique sont prochainement définis.

L'encadrement technique sera uniquement assuré par des entraîneurs mandatés par ATHLE06. Tout club ayant au moins quatre athlètes sélectionnés pourra, s'il le souhaite, proposer un entraîneur à la direction technique afin de participer à l'encadrement des athlètes. Cela dans la limite de trois entraîneurs pour un même club et de six entraîneurs au total.

La Commission des jeunes d'ATHLE06

Le 6 janvier 2025